

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
École de l'Étoile
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École de l'Étoile, tenue le 2 octobre 2019, au salon du personnel de l'École de l'Étoile située au 1300, rue de l'Étoile à Lévis.

Membres du conseil présents :

M. Daniel Trachy, directeur
M. Yannick Mongrain, parent
Mme Laurence Keable, parent
Mme Nathalie Lakja, parent
Mme Myriam Levesque , parent
Mme Rachel Coache, parent
M. Karim Douahi, parent
Mme Nadia Mercier, responsable du service de garde
Mme Julie Faucher, éducatrice en service de garde
Mme Ingrid Villeneuve, enseignante
Mme Véronique Pigeon-Hallée, enseignante
Mme Marie-Claude Lehoux, enseignante
Mme Élise Sénéchal, orthopédagogue
Mme Lissa Deblois, enseignante
M. Alexandre Boucher, parent

Membres du conseil absents : Aucun

Invité : Aucun

1 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre et vérification du quorum

La rencontre débute à 19 h 30

CE 19-20-01

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 2 octobre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Claude Lehoux

QUE l'ODJ soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CE 19-20-02

1.3 Adoption du procès-verbal du 18 juin 2019

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Laurence Keable

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2 Intervention du public

Mme Catherine Laflamme, parent d'un enfant à l'école, demande aux membres du C.E. de considérer représenter le point de vue d'un regroupement de parents au comité de parents de la commission scolaire. Celui-ci désire que le règlement 5.1. relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire à la commission scolaire des Navigateurs soit modifié de manière à ce que la fratrie soit admise comme un critère de protection dans le cas de déplacement d'élèves. Elle expose un argumentaire à cet effet et explique les difficultés rencontrées par sa famille du fait d'avoir des enfants dans deux écoles primaires différentes à cause d'un transfert obligatoire.

Mme Laflamme sollicite le C.E. pour influencer la commission scolaire à développer une vision claire quant aux contraintes de déplacement d'élèves. Selon elle et les parents qu'elle représente, l'organisation du transport scolaire ne devrait pas être un critère majeur dans l'ordre de déplacement des élèves ni le fait de résider au sud de la route 132 (Marie-Victorin). Selon les organismes qu'elle a consultés, la sécurité des élèves n'est pas à risque s'ils traversent la route 132 pour aller vers l'école.

Elle suggère que l'ancienneté école soit considérée dans les critères. Par cela, on entend que l'élève qui fréquente l'école durant l'année scolaire courante soit priorisé dans les critères d'admission avant un élève qui arrive durant l'été.

3 Consultations-décisions

3.1 Élection aux différents postes au sein du C.E.

Présidence : M. Yannick Mongrain est élu par acclamation

Vice-présidence : Mme Laurence Keable est élue par acclamation

Secrétariat : Mme Nathalie Lakja est élue par acclamation. Elle ne recevra pas de rémunération, à sa demande.

3.2 Fonctionnement des rencontres

À la demande des membres du C.E. le format de l'ordre du jour sera modifié pour les rencontres ultérieures, de manière à ce qu'il inclut les temps de discussion.

La direction dépose une proposition de règles de régie interne aux membres. Celles-ci feront l'objet d'une proposition d'adoption à la prochaine rencontre.

À l'invitation de la direction, M.M. Alexandre Boucher et Karim Douahi font une déclaration d'intérêts potentiellement conflictuels en lien avec les activités du C.E. Leur formulaire sera disponible dans le registre des membres.

Les membres s'entendent sur le fait que les documents de soutien au C.E. seront classés dans un répertoire Google Disque partagé. De cette manière, les documents seront disponibles en tout temps et l'école n'imprimera pas de papier.

Finalement, les membres s'entendent sur le calendrier des activités suivant pour le conseil d'établissement :

- 11 septembre (assemblée générale de parents : 17 h 45)
- 2 octobre 2019, 19h
- 13 novembre 2019, 19h
- 15 janvier 2020, 19h
- 19 février 2020, 19h
- 1er avril 2020, 19h
- 6 mai 2020, 19h
- 3 juin 2020 (à déterminer)

4 INFORMATIONS

4.1 Offre de formation du 15 octobre destinée aux membres du C.E.

La direction informe les membres que la Fédération québécoise des comités de parents offre une formation destinée à tous les membres du conseil d'établissement. Cette formation se tiendra le 15 octobre à 19h, à l'école l'Envol.

4.2 Contenu du Guide à l'intention des membres du C.E.

Pour futures références, la direction dépose les documents suivants :

- *Tableau des pouvoirs et fonctions du C.E.*
- *Modèle de calendrier des activités du C.E.*
- *Projet éducatif de l'école l'Étoile 2018-2022*

4.3 Budget du C.E.

La direction informe les membres de l'allocation de fonctionnement du C.E. pour l'année scolaire 2019-2020.

Allocation annuelle : 714\$

Surplus accumulés et transférables à l'année suivante : 500\$

Total : 1214\$

La direction dépose le document Dépenses non-admissibles

4.4 Dossier de prévision de clientèle

La direction annonce qu'une rencontre est prévue entre le président du C.E., le directeur général adjoint de la commission scolaire, M. Benoît Langlois et le directeur de l'école pour adresser la problématique de la capacité de l'école pour les prochaines années. L'objectif de la rencontre est de préparer des annonces aux parents avant la période d'inscription.

Des discussions s'en suivent à l'effet que les prévisions de clientèles ont été revues par rapport à celles annoncées il y a deux ans.

M. Boucher demande à ce qu'une mise au point soit effectuée au C.E. avec des représentants de la commission scolaire.

4.5 Sorties éducatives et fournitures scolaires

La direction dépose le document Aide-mémoire Gratuité et frais chargés aux parents. Il s'agit du règlement du MEES qui vient encadrer les frais pouvant être chargés ou non par l'école.

La direction rappelle que l'école a maintenant des allocations pour payer les sorties éducatives. Il n'y a pas de frais anticipés pour les sorties et activités de classe.

Les seules sorties admissibles à des coûts sont les voyages qui n'ont pas de buts précisément éducatifs et qui comprennent des moments à l'extérieur des heures normales de classe. Dans ce cas, l'école doit prévoir des mesures visant à faciliter l'accès de tous les élèves, financièrement parlant.

Étant donné qu'il n'y a pas d'approbation de déplacement d'élèves pour des sorties éducatives pour le moment, les membres du C.E. autorisent la direction à les consulter par courriel dans des cas d'exception.

4.6 Formation de l'OPP

La direction informe les membres que l'Assemblée générale des parents a autorisé la formation d'un Organisme de Participation des Parents à l'école. Présentement, son rôle et le recrutement des membres sont à préciser. Il y a une possibilité que ce comité contribue à l'élaboration d'un projet d'embellissement de la cour d'école. Des nouvelles sont à venir dans ce dossier.

4.7 Mot du président

Le président n'a pas d'annonce particulière.

4.8 Mot de la direction

La direction remet un article aux membres traitant du piètre état de certaines cours d'école dans la région de Québec. Cet article a été produit par le Journal de Québec. Selon le directeur, il représente une opportunité de faire valoir les besoins futurs pour notre école et donner un élan au projet d'embellissement.

Le nouveau directeur insiste sur les valeurs qu'il prône pour débiter son mandat : Faire de l'école un endroit bienveillant et encourager le développement, bien entamé, de la technopédagogie.

4.9 Mot du personnel de l'école

Rien à signaler

4.10 Mot du représentant du comité de parents

Rien à signaler

5 Autre(s) sujet(s)

Aucun

CE 19-20-03

6 Date de la prochaine rencontre : 13 novembre 2019

7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lissa DeBlois à 21 h 43

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité

Président
Yannick Mongrain

Directeur
Daniel Trachy